

# RAPPORT MORAL DU VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DES ESPACES DE RENCONTRE 2016

Présenté par  
Monsieur Jean-Louis COQUIN  
Vice-Président de la Fenamef  
Animateur de la Commission Espaces de Rencontre

L'année 2016 a été une année de transition et de préparation pour la commission Espaces de Rencontres.

Année de transition tout d'abord puisque nos constats, suite à la mise en place de la prestation de service en 2015 et nos discussions avec la CNAF, nous inscrivait dans une dynamique de bilan et d'évolution du mode de calcul. Il nous fallait donc utiliser ce temps de transition pour préparer les éléments nécessaires à la discussion lors des échanges à venir avec les financeurs.

Quels sont les éléments déterminants pour interroger le bilan qui sera présenté ? Quels paramètres pointer pour faire ressortir l'impact réel que la prestation de service a eu sur les services ? Ce sont ces interrogations qui ont occupé le début de l'année et nous sommes prêts à accueillir les conclusions que tirera le Comité des Financeurs pour leur soumettre nos questions.

Comme vous avez pu le constater, le travail de la commission a également permis de terminer une première version d'un glossaire, afin de rassembler des références et poser les premières bases d'un vocabulaire qui peut nous permettre de mieux nous faire connaître et mieux comprendre le cadre de notre action. Ce travail est utile pour les discussions autour de nous, et même parfois entre nous, mais surtout dans les discussions à venir avec les interlocuteurs des institutions partenaires.

Il nous fallait également lors de cette transition préparer des contre-propositions pour le mode de calcul de la prestation de service. Nous avons donc imaginé de nombreux scénarios en essayant d'en mesurer les effets. Mais comme souvent ce sont les choses les plus simples qui sont les plus pertinentes. Nous en sommes donc arrivés à revenir à la plus simple expression de notre travail qui est la visite. Cette visite doit à notre avis être la base du calcul de la prestation de service et non pas l'heure d'ouverture qui ne permet pas de mesurer ce qui s'y passe.

Néanmoins, la difficulté d'un calcul à la visite est qu'il ne traduit pas le service que l'on est en mesure de proposer à une famille notamment dans la fréquence des rencontres. Cette prestation étant destinée à participer au financement de l'exercice d'un droit de visite, il était cohérent de s'appuyer sur le rythme le plus répandu dans les décisions des Juges aux Affaires Familiales qui pourrait se résumer à 2 week-ends par mois. Cela nous permet de considérer qu'une mesure génère 12 visites sur une période de 6 mois. Ces 12 visites par mesures sur une période de 6 mois peuvent être considérées comme la base de ce qu'une famille peut attendre d'un espace rencontre vers lesquels un magistrat les a orientés.

Nous avons ensuite considéré que pour mettre en œuvre ces visites un accueillant devait consacrer deux heures en présence de la famille et une heure de préparation, en s'inscrivant dans un service qui comprend de l'encadrement et du secrétariat, des charges fixes et de l'analyse des pratiques.

Tous ces éléments de calculs nous ont permis de déterminer un coût visites à rapporter au nombre de mesures, que les visites soient effectives ou programmées. L'ensemble des services adhérents a dû recevoir un questionnaire qui nous permet maintenant de confronter ce calcul à la réalité des services et de commencer à appréhender l'impact que cela peut produire sur les budgets.

Si cette base de calcul du financement de la prestation de service est retenue, il restera à déterminer le montant de la participation de la CNAF à ce coût mesure. Il nous semble cependant essentiel de considérer que cette participation doit bien se faire en fonction de l'activité et non pas en fonction des dépenses du service.

Une autre urgence dans cette période de transition était la mise en place d'une formation pour les accueillants des Espaces Rencontres puisque le référentiel de la CNAF pose la nécessité que chacun des membres des équipes au sein des services ait pu suivre cette formation complémentaire. La commission Espace Rencontre, en concertation avec la commission Formation de la Fédération a travaillé au contenu qui lui paraissait important voire indispensable afin de pouvoir mener sereinement l'accompagnement des visites.

C'est ainsi qu'il y est tout d'abord évoqué l'histoire des Espaces Rencontres, les fondements, la diversité des pratiques ainsi que le cadre législatif, administratif et juridique actuel. Il est abordé ensuite des aspects juridiques essentiels tels que l'autorité parentale, les projets de services, les règlements de fonctionnement et leurs déclinaisons dans la pratique.

Une deuxième partie s'attache à l'approche des publics et leur évolution, la posture du tiers accompagnant, la pratique de l'entretien, l'évolution de la relation et les perspectives d'évolution des accueils. Enfin, il est évoqué le partenariat, les liens avec l'extérieur, le réseau, lesquels, de quelle nature...

Cette formation a donc ensuite pu être proposée aux espaces rencontres et elle s'est mise en place de manière délocalisée dans les régions en fonction des demandes.

L'année 2016 a aussi été une année de préparation de travaux de recherche plus importants. Forte de la richesse des échanges ayant donné naissance au glossaire, la Fédération a souhaité aller plus avant dans la mise en lumière des richesses des services et dans la clarification de la place que les accueillants peuvent occuper dans l'accompagnement des familles. C'est ainsi que le conseil d'administration des 30 et 31 mai a décidé de lancer une recherche action destinée à « rendre plus lisibles les pratiques, de pouvoir les décrire et d'en tirer les conséquences tant au plan financier, qu'au plan de l'identification des besoins des adhérents en termes de formation, de réflexion et de promotion ». Ce travail de préparation est toujours en cours et devrait on l'espère aboutir à la mise en place de cette recherche action dans le courant de l'année 2017.

Enfin, l'année 2016 a aussi été celle de la prise de contact avec la Fédération des Relais Enfants Parents afin de mieux se connaître et au-delà des cadres d'exercices différents évoquer les points communs de nos interventions.

De la même manière le conseil d'administration a validé l'idée de rencontre avec la Fédération Française des Espaces Rencontres afin de pouvoir harmoniser nos positions dans un contexte de tensions fortes pour tous les services et face à l'importance des enjeux notamment financier qui vont jaloner les mois à venir.

C'est donc dans cet état d'esprit d'ouverture mais également de rigueur, de cohérence et de structuration que la FENAMEF envisage de continuer cet investissement fort auprès de ses adhérents porteurs de services Espaces Rencontres.

C'est également avec plaisir et intérêts que tous les membres de la commission et moi-même continuerons à nous engager pour continuer à permettre à la fédération de servir l'intérêt de ses adhérents.

## Composition de la commission

- **Jean-Marc BAUDOIN**  
Directeur de l'Association Point Rencontre-Médiation familiale, Châteauroux  
Trésorier de la Fenamef
- **Jean-Pierre BERTHON**  
Responsable de Parentèle, La Maison des Familles, Allier  
Vice-Président de la Fenamef chargé de la commission Espaces de rencontre
- **Jean-Louis COQUIN**  
Directeur de l'association Enfance Catalane, Perpignan  
Administrateur de la Fenamef
- **Dominique GAUTHIER**  
Directrice du Centre éducatif et social spécialisé de l'ACESM, Blois  
Administratrice de la Fenamef
- **Hélène GONDOLO**  
Directrice de l'association Médiation et Parentalité 37, Tours  
Administratrice de la Fenamef
- **Corinne LAPORTE-RIOU**  
Directrice de l'UDAF de Nice  
Administratrice de la Fenamef
- **Sophie LASSALLE**  
Secrétaire générale de la Fenamef
- **Roger LECONTE**  
Président d'honneur de la Fenamef
- **Perrine OBONSAWIN Remplacé en cours d'année par Emmanuel FERNIQUE chef de service**  
Directrice adjointe du SAEMO de la Sauvegarde de l'Enfance du Val d'Oise, Pontoise  
Administratrice de la Fenamef
- **Marie-Odile REDOUIN**  
Médiatrice familiale au sein de la Maison de la Médiation, Paris  
Membre du bureau de la Fenamef
- **Anne ROLLIN**  
Médiatrice familiale et coordinatrice du service de l'AEMF, Valence  
Administratrice de la Fenamef
- **Bruno ZILBERG**  
Directeur général du CITHÉA, Paris  
Administrateur de la Fenamef